

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Land Projects and Communication System Support
Division/Div des projets terrestres et support de
systèmes de communication
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
8C2, Place du Portage, Phase III
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Integrated Soldier System Project	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8476-112965/B	Amendment No. - N° modif. 025
Client Reference No. - N° de référence du client W8476-112965	Date 2013-07-18
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$RA-004-23669	
File No. - N° de dossier 004ra.W8476-112965	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-08-01	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Scott, Sean	Buyer Id - Id de l'acheteur 004ra
Telephone No. - N° de téléphone (819) 997-1069 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cet amendement fait référence à la Demande de proposition (DDP) du PÉIS, numéro W8476-112965/B.

L'objet de cet amendement est de transmettre les réponses aux questions provenant de l'Industrie, et lorsque applicable, modifier la DDP.

Questions et réponses numéro 111 à 114

Q111: Veuillez confirmer que la tâche de rechargement des batteries rechargeables est une tâche opérationnelle, et non une tâche de maintenance plus spécifiquement. Si confirmé, veuillez aussi confirmer que le soumissionnaire n'est pas requis d'inclure le chargeur de batteries dans le gabarit 4 du CCV.

R111: Le gouvernement du Canada confirme que pour fin de calcul du CCV, recharger des batteries n'est pas considérée une tâche d'entretien corrective ou préventive. Donc, le chargeur de batteries n'a pas besoin d'être inclus dans le gabarit 4 du CCV.

Q112: Volume 1, annexe CF, appendice 1, paragraphe 5.1, cite « On nomme tâches d'entretien correctif les travaux qui ont pour résultat la réparation ou le remplacement d'un LRU défectueux. Tant la réparation de l'équipement que l'enlèvement/remplacement d'un LRU sont considérés comme des mesures d'entretien correctif. Ces tâches doivent correspondre à celles qui figurent au plan d'entretien de la DÉD du soutien logistique (SL)-005 proposé par le soumissionnaire. » (souligné pour faire emphase).

Veuillez confirmer que la dernière phrase du paragraphe 5.1 de l'appendice 1 de l'annexe CF du volume 1 (soulignée ci-haut) exclue les batteries et les OÉES puisque les données d'entretien les concernant doivent être incluses dans les gabarits 4, 5 et 6 du CCV. Conséquemment, même si le plan d'entretien (LDEC LS-005) traite de certaines tâches pour enlever ou remplacer des batteries ou OÉES, veuillez confirmer que ces tâches d'entretien correctif pour ces LRUs ne sont pas incluses dans le gabarit 2 du CCV, puisque ces LRUs sont déjà inclus dans leur propre gabarit pour le CCV.

R112: Conformément au paragraphe 8.3.1 de l'appendice 1 de l'annexe CF du volume 1, un ensemble de batteries remplacé dans le cadre de l'entretien de l'ÉIS-S dont se charge l'utilisateur doit être inclus dans les gabarits 5 et 6. S'il est nécessaire de retirer/remplacer un LRU et l'expédier à l'entretien de 1^{re} ou de 2^e ligne ou chez l'entrepreneur pour obtenir le remplacement de l'ensemble interne de batteries, il faut considérer cette mesure comme une tâche d'entretien correctif et inscrire ce coût dans le gabarit 2 – Données d'entretien correctif et non dans les gabarits réservés à l'établissement du coût de l'ensemble de batteries de l'ÉIS. Si le remplacement de l'ensemble interne de batteries dépasse la capacité d'entretien de l'utilisateur,

mais qu'il peut se faire sans enlèvement/remplacement du LRU, et sans donner lieu à une longue période d'inactivité, il faut considérer cette mesure comme une tâche d'entretien préventif assortie de coûts figurant dans le gabarit 3 – Données d'entretien préventif et non dans le gabarit d'établissement du coût d'un ensemble de batteries de l'ÉIS.

Q113: En référence au volume 2, annexe CB, appendice 3, paragraphe 5.1, tableau 8, pouvez-vous confirmer que les cycles d'accouplement attendus par jour signifie que l'ÉIS-S est requis de soutenir le nombre attendu de cycles d'accouplement attendus par jour, et plus particulièrement que le besoin ne nécessite pas que chaque connecteur de l'ÉIS-S puisse soutenir le nombre attendu de cycles d'accouplement par jour.

R113: Le tableau 8 du volume 2, annexe CB, appendice 3 indique le nombre de cycles d'accouplement auquel chaque connecteur de l'ÉIS-S sera assujéti pendant plusieurs périodes de temps au cours de la durée de vie de l'ÉIS-S. L'exigence SPT-4754 prescrits le nombre de cycles d'accouplement que chaque connecteur de l'ÉIS-S doit résister sans exiger d'entretien.

Q114: En référence à la DDP volume 2, paragraphe 6.2.3, s'il vous plaît veuillez confirmer que l'annexe AB - Base de paiement, partie 2 (à l'exception des éléments 10.0 et 13.0) et la partie 3 ne sont pas assujétiées à des retenues.

R114: Confirmé - Il n'y a pas de retenue d'appliquée à la section 6.2.3 - Modalités de paiement.

Modifications à la DDP :

102) Au volume 1, Partie 1 article 1.9.2

EFFACER :

Par courriel : bernard.juteau@pwgsc.gc.ca/marc-andre.hebert@pwgsc.gc.ca

Par messenger ou par la poste :

TPSGC

Place du Portage, Phase III, 8C2

11, rue Laurier

Gatineau (Québec) K1A 0S5

À l'attention de : Bernard Juteau/Marc-André Hebert

Numéro de téléphone : 819-956-0532/819-956-0194

INSÉRER :

Par courriel : sean.scott@tpsgc.gc.ca

Par messenger ou par la poste :

TPSGC

Stage 2, Bureau EA09 (DSSPM 10)

555 De la Carriere blvd.

Gatineau (Québec) K1A 0S2

À l'attention de : Sean Scott

Numéro de téléphone : 819-997-1069

103) Au volume 1, Partie 3 article 3.4.5

EFFACER :

Par courriel : bernard.juteau@pwgsc.gc.ca/marc-andre.hebert@pwgsc.gc.ca

Par messenger ou par la poste :

TPSGC

Place du Portage, Phase III, 8C2

11, rue Laurier

Gatineau (Québec) K1A 0S5

À l'attention de : Bernard Juteau/Marc-André Hebert

Numéro de téléphone : 819-956-0532/819-956-0194

INSÉRER :

Par courriel : sean.scott@tpsgc.gc.ca

Par messenger ou par la poste :

TPSGC

Stage 2, Bureau EA09 (DSSPM 10)

555 De la Carriere blvd.

Gatineau (Québec) K1A 0S2

À l'attention de : Sean Scott

Numéro de téléphone : 819-997-1069

104) Au volume 2 ET 3, article 5.1 *Autorité contractante* :

EFFACER :

L'autorité contractante pour le contrat est:

M. Bernard Juteau

Chef d'équipe d'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Division des Projets terrestres et de Systèmes de communication

8C2 Place du Portage, Phase III

11, rue Laurier

Gatineau, Québec

K1A 0S5

Téléphone: (819) 956-0532

Télécopieur: (819) 956-0636

Courriel: bernard.juteau@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

INSÉRER :

L'autorité contractante pour le contrat est:

M. Sean Scott

Chef d'équipe d'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Division des Projets terrestres et de Systèmes de communication

8C2 Place du Portage, Phase III

Stage 2, Bureau EA09 (DSSPM 10)

555 De la Carrière Blvd.

Gatineau (Québec) K1A 0S2

À l'attention de : Sean Scott

Numéro de téléphone : 819-997-1069

Courriel: sean.scott@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA SOLICITATION
RESTENT INCHANGÉS**